

Conseil d'Administration du 24 juin 2020

Délibération n°9

Objet : Etat provisoire des sorties de patrimoine 2021

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. LARCHERON

Au titre des EPCI : M. FUJS, M. TISSERAND, M. GUDIN, Mme COROLEUR, M. BAUDE, M. CITRON, M. NEVEU

Au titre des Départements : M. TOUCHARD, M. BREFFY

Au titre de la Région Centre-Val de Loire : Mme LECLERCQ

Représentés : M. LEGER, M. LELIEVRE, M. NIEUVARTS, M. THOMAS

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI,
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : l'état annuel provisoire des sorties de patrimoine pour 2021 est validé et se décline ainsi qu'il suit :

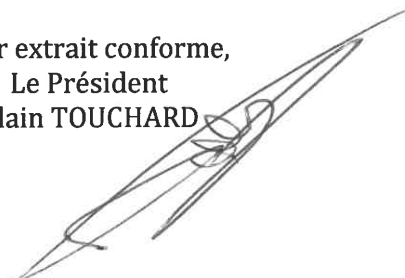
Commune	Intitulé du dossier	N° du dossier	Date signature acte d'acquisition	Date signature acte de cession
Agglo ORLEANS	Projet "Interives" 12-14 rue André Gault	RU 14/11/2013-04	18/12/2013	4T2021
Agglo SAINT JEAN DE LA RUELLE	Projet " Tête Nord du pont de l'Europe" 1-3 rue de la Madeleine & 3 rue Mothiron - CST Alain HOUSSET	RU 24/01/2019-00	22/05/2015	2T2021
	Projet " Tête Nord du pont de l'Europe" 5 rue de la Madeleine - SCI La Madeleine (TREFOUX)		31/08/2016	
	Projet " Tête Nord du pont de l'Europe" 1 rue Mothiron (broquante)		23/10/2019	
Agglo INGRE	ZAC des Varannes - CCI	Eco 25/06/2015-03	14/10/2015	4T2021
CC Portes Euréliennes IDF HANCHES	Projet de création aire d'accueil des gens du voyage Lieu dit "La Garenne du Frêne"	Equi 24/11/2016-04	23/08/2018	3T2021
LA FERTE SAINT AUBIN	Contournement routier 512, route de Chaumont	Equi 23/05/2017-02	29/08/2017	3T2021
SYNDICAT MIXTE ARTENAY POUPRY	Réserve foncière aménagement ZAI Artenay-Poupry Lieu dit "La Barrière" (I) (GODARD)	Eco 14/09/2017-03	15/12/2017	4T2021
	Réserve foncière aménagement ZAI Artenay-Poupry Lieu dit "La Barrière" (II) (GODARD)		25/09/2018	
	Réserve foncière aménagement ZAI Artenay-Poupry Lieu dit "La Barrière" (I) (GODARD)		19/11/2019	
	Réserve foncière aménagement ZAI Artenay-Poupry Chemin de Chartres (Echange JEULIN)		23/12/2019	

(Adopté à l'unanimité)

29 JUIN 2020

Affichage le :

Pour extrait conforme,
 Le Président
 Alain TOUCHARD



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.